

Il y a maintenant plus d'un an et demi que le Comité Ad Hoc a présenté son premier rapport. Au cours de cette période on ne s'est pas attaqué au problème du déficit de l'Organisation avec tout le sérieux nécessaire. Nous avons participé au travail du Comité Ad Hoc parce que nous croyions et espérons que le premier rapport du Comité mettrait tellement en évidence le pauvre état des finances des Nations Unies que les états membres ne pourraient faire autrement que d'offrir avec empressement des contributions volontaires. Toutefois, malgré les nombreuses demandes de contributions faites par le Secrétaire général et appuyées en deux occasions au moins par des résolutions de l'Assemblée générale, le fonds spécial de financement ne contient actuellement que \$23,6 millions. En d'autres mots, il faudrait encore de \$28,4 millions à \$49,8 millions en contributions volontaires pour permettre simplement de combler le déficit de l'Organisation au 30 septembre 1965. Nous devons toutefois signaler que, selon les propos du Secrétaire général dans l'introduction de son rapport annuel, le déficit de l'Organisation s'est en fait accru de 8 à 10 millions de dollars depuis que le Comité Ad Hoc a présenté son premier rapport.

Voici ce qu'affirme le Secrétaire général dans son rapport:

"L'exemple des vingt-trois pays qui ont généreusement versé des contributions volontaires d'un montant approximatif de \$23,6 millions de dollars pour aider l'ONU à sortir de ses difficultés financières n'a pas incité d'autres pays à en faire autant, en dépit des assurances données à plusieurs reprises que l'Organisation recevrait bientôt un concours de cette nature."

Etant donné que nous sommes l'un des pays qui ont versé des contributions volontaires, nous déplorons cette tendance qu'ont plusieurs états membres à ignorer le déficit de l'Organisation, malgré l'unanimité qui s'est faite à la XIXe session.

Nous croyons que le premier objectif de la réforme administrative et budgétaire que nous avons entreprise doit être d'éliminer le déficit qui pèse sur cette Organisation depuis longtemps. Tous nos changements et réformes ne porteront fruit que si nous réussissons aussi à faire disparaître le déficit des Nations Unies.

Ma délégation incite donc tous les états membres qui ne l'ont pas encore fait à déterminer le montant de la contribution qu'ils peuvent verser pour améliorer la situation financière des Nations Unies, pour nous permettre de procéder à la réforme administrative et budgétaire en sachant que les bases financières sur lesquelles nous construisons sont solides.

Finalement, je désirerais commenter la demande formulée par le Secrétaire général dans l'introduction des prévisions budgétaires pour 1968 au sujet de renseignements précis quant au taux de croissance budgétaire que l'Assemblée générale est capable de soutenir, soit sur une base annuelle, soit sur une plus longue période.